



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Numéro 66 mars

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

DÉPOSÉ LE 15/03/10

Edito

Manifestation prévue le 23 Mars à l'initiative des syndicats ...machin, trucs...pour dénoncer une politique néfaste au service public et réclamer des moyens à la hauteurC'est quoi ce truc ? Encore une manif de plus ? A quoi ça rime ? Y aura personne ! Autant rester à la maison !

Les ondes en tout genre ont de plus en plus l'habitude de jouer aux perroquets et de répéter à tour de bras une info sensationnelle ou terre à terre pour être au plus près des gens. L'emballage est clinquant, sous les feux des rampes ; le contenu lui en devient douteux, has been et repoussant.

Nous, syndicalistes, nous utilisons nos outils de communication que nous croyons les meilleurs et les mieux adaptés pour vous tenir au courant, vous informer des évolutions de notre métier, de nos missions... La lettre du vendredi diffusée par Internet fait un point hebdomadaire et elle est un pont avec la consultation du site mis à jour constamment.

Le bulletin lui s'appuie sur la distanciation de l'écrit par rapport aux événements et autorise la réflexion dénuée d'immédiateté. Nous croyons à l'efficacité du croisement de ces 2 sources complémentaires.

Notre seul et unique objectif, à nous militants, est de vous associer aux valeurs que l'on défend, aux missions philanthropiques auxquelles nous sommes très attachés et au façonnage d'une représentation de notre profession la plus fidèle. Le travail d'action qui en découle, se fait lui avec et grâce à vous tous. Les réalités locales que nous connaissons chaque jour dans nos établissements ont leurs spécificités mais sont aussi le fruit d'un fil conducteur commun qui nous relie. Je vous fais grâce de trouver une loupe pour déchiffrer l'accroche en préambule en vous informant que l'intersyndicale CFDT-CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNSA demande l'ouverture immédiate de vraies négociations pour la création des postes nécessaires pérennes, l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation générale des salaires, une réforme des retraites intelligente. L'ensemble des salariés qui partagent ce diagnostic seront en grève le mardi 23 mars et se déplaceront pour montrer leur ras le bol. Soyons nombreux, aussi, localement, à occuper les abords de la préfecture pour dénoncer la carte scolaire mardi 30 mars. Un autre moyen existe heureusement dans un pays démocrate : le vote. Utilisez-le pour favoriser la Politique au service des habitants et fermez la porte aux autres candidats !

Lionel Mauvy

Actualités

Grève du 23 mars

Carte scolaire

PAGE 2

Cantal

Non remplacements

Table ronde sur les services publics

PAGE 3

National

Direction des établissements spécialisés

Lauréats du concours 2010

PAGE 4



TOUS EN GREVE LE 23 MARS **A l'appel de CGT, CFTD, UNSA, Solidaires et FSU**

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mettre en grève le 23 mars. Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif. De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la formation de maîtres.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à multiplier les actions dans le cadre des opérations de carte scolaire et à participer massivement à la journée de grève du 23. Il est nécessaire de rompre avec le dogme de la réduction de la dépense publique et au contraire d'enrichir l'école publique en offrant la possibilité de scolariser davantage d'enfants en maternelle, de pouvoir travailler avec de petits groupes d'élèves, de développer la formation des enseignants et de faire face à la hausse des effectifs.

La revalorisation et la reconnaissance du métier d'enseignant annoncée par le Président de la République restent lettre morte. En matière de retraites, les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein ? Le nécessaire financement des régimes de retraites ne peut pas s'effectuer en repoussant sans cesse l'âge de départ. D'autres solutions de financement sont nécessaires.

Emploi, salaires, retraites, éducation : la qualité de l'école et la réussite de tous les élèves sont en jeu.

Soyons nombreux le 23 mars **RASSEMBLEMENT 10h30 Place de la Paix à AURILLAC** **Défilé vers la préfecture et ACTION devant le MEDEF**

CARTE SCOLAIRE 2009 / 2010

La carte scolaire 2010 nous a été présentée lors du CTPD du 2 février dernier, dans un contexte pour le moins défavorable. Comme depuis un demi mandat, l'Éducation Nationale subit à nouveau des coupes sombres dans ses effectifs, payant très cher le prix des promesses de campagne et d'une politique régressive et dévouée aux nantis.

Malgré tout, il paraît que le Cantal n'a pas à se plaindre de sa situation. Parti - 1 de la CAPA, nous nous vîmes 0 en arrivant au port. N'y a-t-il pas de quoi s'en féliciter? Annoncée comme la surprise du chef, nous aurions au moins dû sauter au plafond, pauvre de nous béats devant le faire-part. L'annonce fut par ailleurs largement reprise dans la presse locale, figure de proue d'une communication habile. En réalité malheureusement, la période de grâce fut bien courte. Le plan-media aussi bien construit soit-il, ne peut cacher la tristesse du décor.

Les mesures envisagées ne nous ont pas satisfaits. Nous n'avons pas reçu les réponses attendues, quand nous avons eu des réponses.

Que deviennent les 6,5 postes (équivalent temps plein) assurés jusqu'alors par les stages filés et masqués des PE2? Que va-t-on faire des postes qu'il reste en réserve?

Malgré la réserve; c'est d'ailleurs 85 postes qu'il nous manque. 85 postes supprimés depuis 2000 pour des effectifs équivalents aux actuels. La situation dégradée dans les écoles tient ce fait. On manque de remplaçants depuis plusieurs années. Des classes ferment faute d'une solidarité républicaine insuffisante et en dépit du Code de l'Éducation. Les inégalités de traitement deviennent monnaie courante (équipements, RASED, etc.). La formation continue se meure et certains collègues payent de leur poche pour les besoins du "service".

C'est cette réalité que nous dénonçons et que nous combattons. Les mesures de carte scolaire qui nous ont été présentées ne deviendront définitives qu'après le CDEN le 30 mars prochain. Nous vous invitons à vous mobiliser ce jour-là.

Retrouvons nous le mardi 30 mars 2010 devant la préfecture
pour manifester contre cette politique répressive et injuste
Élèves, parents, enseignants et citoyens défenseurs du Service Public d'Éducation

Emeric Burnouf





Non remplacement des enseignants : ça suffit !

Lors des derniers groupes de travail, au moment où nous avons mis la question des non remplacements sur la table, l'Inspecteur d'Académie s'est livré à un grand numéro d'autosatisfaction en nous indiquant que, dans le Cantal, **plus de 99% des journées dues étaient assurées**.

99% c'est évidemment un très bon chiffre. La vraie question est de savoir ce qu'il mesure.

Un petit exemple fictif pour éclaircir les statistiques de l'Inspection Académique : prenons une école à 13 classes. A la rentrée, un des enseignants de cette école est frappé d'une grave maladie, il sera absent toute l'année. L'administration ne le remplace pas jusqu'au mois de juin.

Quelle conclusion pour l'administration ? Formidable, 92,3 % du service du a été assuré ((12 :13)x100)

Quel bilan pour les élèves de la classe concernée ? Désastreux, une année sans enseignant.

Ce petit exemple montre à quel point il faut se méfier de ce que peuvent signifier les chiffres. Revenons à nos fameuses 99% de journées dues assurées. Pour contrer la communication de l'administration et démontrer que la situation des remplacements est plus que préoccupante, le SNUipp, le SE, Sud éducation, CGTé-duc' et la FCPE décident de réagir début janvier. Ils mettent en accès libre, sur Internet, **un état des lieux actualisé chaque jour sur la situation réelle vécue sur le terrain** : <http://15.snuipp.fr/spip.php?article615>. Nous remercions toutes les écoles qui nous ont fait remonter des problèmes de non remplacement et nous vous incitons vivement à continuer.

Bilan après 6 semaines : 223 ½ journées non remplacées (101 pour la seule circonscription de St-Flour).

223 ½ journées cela représente un manque de 5 postes de remplaçants pour le département !

Présentée de cette manière, la situation est bien moins flatteuse.

Ces derniers jours la question du remplacement des enseignants du premier et second degré fait à nouveau la Une des médias. Grâce à la forte mobilisation des enseignants et des syndicats sur la question (notamment en Seine St Denis). A cause aussi des annonces scandaleuses faites par Châtel pour répondre à ce problème, à savoir :

- Appel à des étudiants et des retraités pour effectuer des remplacements,
- Possibilité pour des « enseignants » de remplacer leurs collègues absents (dans le secondaire)
- Mobilité inter académique des remplaçants,

Pourtant, **la réponse la plus simple, efficace et logique ne serait-elle pas d'augmenter le nombre de remplaçants ?** Vous plaisantez ! Ne dramatisons pas, je vous ai déjà expliqué que plus de 99% des journées dues aux élèves étaient assurées...

Julien Barbet

Avenir économique et social du département, on en reparle...

Mardi 23 février, *FSU, UNSA, CGT, Confédération Paysanne, SMSA et MODEF* se sont réunis pour agir collectivement et lutter contre les logiques qui mettent à mal le territoire. Des conflits se multiplient et les organisations travaillent à dégager des propositions alternatives et des actions les plus unitaires possibles.

Le fatalisme n'est pas de mise, c'est donc dans l'unité que les principales organisations syndicales adressent un courrier aux députés, sénateurs, associations des maires, etc, pour les interpeller sur l'aménagement du territoire car en tant qu'élu(e)s ces personnes disposent d'un pouvoir d'influence et de décision.

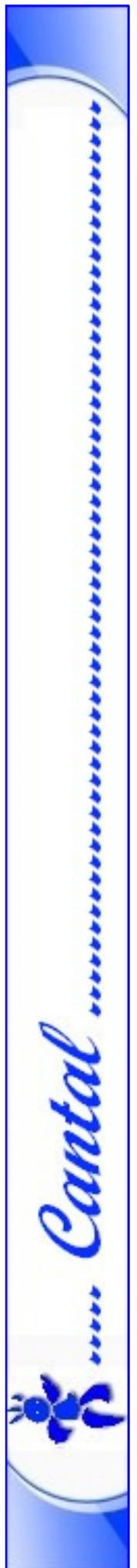
Nous constatons tous que nous parvenons à rendre nos revendications incontournables dans le débat public, comme la politique de démantèlement du service public, la santé, l'éducation, etc..., quelle agriculture envisager, la métropolisation grandissante peut elle être inquiétante pour un département rural..., aussi nous décidons de débattre ensemble des enjeux communs, de poursuivre collectivement nos actions afin de développer la mobilisation sur les grands dossiers pour peut être élaborer des propositions alternatives.

Les différentes organisations syndicales ont décidé d'organiser une table ronde

le 26 avril 2010 à 20h15 au Centre des Congrès à Aurillac

en présence des parlementaires qui auront bien voulu répondre à l'invitation et de tous les militants, et sympathisants. Venez nombreux participer à cet événement, le printemps 2010 doit bouillonner d'activités revendicatives.

Nicole Milhau





Quel avenir pour les établissements spécialisés ?

La loi du 11 février 2005 a institué les unités pédagogiques d'enseignement. On devrait désormais trouver sous cette appellation toutes les structures assurant un enseignement scolaire dans les établissements ou service médico-sociaux.

C'est seulement en **mai 2009** que le décret concernant la coopération entre Education Nationale et établissement sanitaire et médico-sociaux ainsi que l'arrêté portant création des unités d'enseignement ont été publiés.

Ces textes très attendus restent cependant à un niveau institutionnel et administratif et ne propose aucun cadrage commun.

Tout est à définir : organisation des unités d'enseignement, définition des projets, obligations de services, décharges des coordonnateurs pédagogiques, liaisons avec les écoles, formation...

La publication de l'arrêté lance officiellement la procédure de révision des conventions des établissements ou services. Or, ces conventions fixant les moyens en enseignement alloués sont en cours de révision.

Le SNUipp avait fait part de son opposition à cet arrêté qui n'apporte pas de garanties suffisantes, mais surtout transforme les directeurs pédagogiques en coordinateurs pédagogiques. Alors que ces personnels ont toujours les mêmes responsabilités et charges de travail, ils se retrouvent dans une situation précaire (nomination annuelle), privés de leurs indemnités, des mesures spécifiques d'avancement et des heures de décharge !

De plus, si le texte propose que l'on tienne compte des « besoins d'articulation et de concertation entre l'ensemble des acteurs des projets personnalisés de scolarisation, notamment les enseignants », cette appréciation reste du ressort de l'Inspecteur d'Académie et on peut s'inquiéter de la pérennité des moyens qui seront spécifiquement dégagés pour cela.

Le SNUipp15 demandera des précisions en ce sens à l'administration lors de la prochaine CAPD

Nathalie Moncanis

Qu'est ce qui attend les futurs lauréats du concours de PE ? Un cadrage.....sans cadre

L'organisation de l'année de formation des professeurs d'école stagiaires sera décidée par les Inspecteurs d'Académie qui auront un grand champ de liberté. Le cadre reste très flou.

La note de cadrage publiée dernièrement indique que la formation doit se découper en 3 temps complémentaires.

- **Une période d'accueil à la rentrée** (avant le 30 août) présentera l'année de formation et favorisera la prise de fonction de leur poste. A l'issue de cette période, des regroupements pourront permettre aux stagiaires de faire connaître leurs besoins.
- **Les stagiaires seront prioritairement affectés sur des postes de brigades.** Le SNUipp a obtenu que les stagiaires puissent prendre leur fonction auprès de maîtres expérimentés pour leur apporter aides et conseils. Ainsi de la rentrée aux vacances de la Toussaint ils seront affectés en surnombre dans une école. Ce n'est qu'après les vacances de Toussaint qu'ils seront placés sur des remplacements longs et auront la responsabilité d'une classe. La circulaire précise que le choix des remplacements dans les écoles portera sur des établissements à plusieurs classes et à proximité des MAT ou PEMF assurant l'accompagnement des « futurs enseignants ». Ce qui ne va pas être chose facile dans notre département rural.
- **Le stagiaire sera déchargé un 1/3 du temps au cours duquel il se verra proposé une formation continuée ou filée selon des modalités choisies par l'IA.** L'accompagnement par le tuteur (MAT, CP, PEMF) se fera sur le temps de décharge.

La circulaire ne cite à aucun endroit le rôle que jouera l'IUFM s'il doit en jouer un, s'il y aura ou non des heures de formation théorique assurées par les PIUFM.

A l'heure actuelle, on se questionne toujours sur « qui assurera » le 1/3 temps des stagiaires pendant qu'ils seront en formation.

De semaine en semaine, le SNUipp se trouve conforté dans son idée. La réforme de la formation initiale ne cesse d'être construite de bricolages et d'aménagements divers par le ministère. Le seul moteur à cette réforme est l'économie qu'elle va permettre de réaliser. C'est pourquoi le SNUipp continue de demander le retrait de cette réforme de la formation des maîtres.

Localement, nous chercherons à obtenir auprès de l'IA les meilleures conditions pour les lauréats du concours. Nous veillerons, aussi, à ce que le mouvement ne soit pas bloqué en raison du grand nombre de postes réservés pour les stagiaires.

Karine Laparrat



Les rythmes scolaires

L'Académie de médecine a publié en janvier dernier un rapport mettant en avant l'absence de cohérence entre le rythme de l'enfant et l'organisation de la journée et de la semaine scolaire.

La suppression brutale du samedi matin par Xavier Darcos, l'aide personnalisée et l'absence de concertation avec les enseignants et les collectivités locales sur les différentes possibilités ont conduit à adopter un fonctionnement sur quatre jours dans la plupart des écoles

Les conclusions sont sévères. Le rapport souligne le rôle néfaste de la semaine dite de 4 jours sur la vigilance et les performances des enfants les deux premiers jours de la semaine liées à une désynchronisation liée au week-end prolongé.

Par ailleurs, un certain nombre d'études ont établi que les performances mnésiques sont meilleures après un week-end de un jour et demi comparé à un week-end de deux jours comme dans la semaine de quatre jours actuelle.

L'Académie de médecine propose d'aménager la semaine sur 4 jours et demi ou 5 jours" et à "évoluer vers un calendrier de 7-8 semaines de classe et 2 semaines de vacances, ce qui implique un remaniement des 1er et 3ème trimestres".

De plus, la journée scolaire qui se déroule en France de 8 h 30 à 16 h 30 devrait être améliorée en brisant ces horaires conventionnels pour organiser une semaine scolaire sur une journée moins longue (5 h par exemple et sur une semaine de 4 jours et demi ou 5 jours comme dans la plupart des pays européens, en proposant 1 h d'études dirigées en fin de classe l'après-midi).

Soyons bien clairs. Ces conclusions sont celles de l'Académie de médecine.

De son côté, le SNUipp s'est opposé à la mise en place de cette réforme en appelant au gel de l'aide personnalisée. Il rappelle que l'organisation du temps scolaire doit s'effectuer d'abord en pensant à l'intérêt des élèves et que cela nécessite un dialogue approfondi entre l'Éducation Nationale, les enseignants, les chercheurs, les collectivités territoriales et les parents d'élèves.

Cette organisation ne peut pas s'effectuer école par école et le ministère doit cesser de se défaire.

Il lui revient de mener des études sur les différents types d'aménagement du temps et leurs conséquences en matière d'apprentissage, de consulter les enseignants et d'organiser une concertation avec les élus locaux et les associations partenaires de l'école afin de fournir les éléments nécessaires à des prises de décisions.

Karine Laparrat

Mouvement 2010 : calendrier et changements

Le calendrier

<i>Vendredi 19 mars 2010</i>	CAPD pour arrêter la nouvelle circulaire du mouvement
<i>Vendredi 02 avril 2010</i>	CAPD pour étudier le cas des personnels touchés par une mesure de carte scolaire
<i>Lundi 05 avril 2010</i>	Envoi du catalogue dans les écoles (ou en ligne)
<i>du Mercredi 07 avril au Jeudi 29 avril 2010 (23h00)</i>	Ouverture du serveur
<i>Mardi 1er juin 2010</i>	Mouvement
<i>Lundi 14 juin 2010</i>	Groupe de Travail pour les regroupements de reliquats de temps partiels
<i>Vendredi 18 juin 2010</i>	Publication des postes
<i>Mercredi 30 juin 2010</i>	Mouvement complémentaire

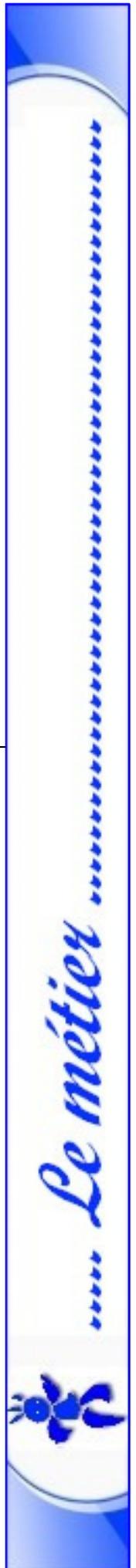
Les changements envisagés par l'IA

Selon l'IA, le mouvement du Cantal doit évoluer pour répondre aux exigences ministérielles. Et, encore une fois, comme nous en avons l'habitude en ce moment les exigences ministérielles ne vont pas dans le bon sens. L'an passé l'administration avait déjà voulu chambouler les règles du mouvement. Nous avons réussi, dans le Cantal, à limiter la casse et même à obtenir des avancées (vœux géographiques facultatifs, pas de nouveaux postes profilés, suppression de la note dans le barème mouvement). De nombreux autres départements français avaient vu les règles de leur mouvement interne considérablement évoluer vers moins d'équité et moins de transparence. C'est d'ailleurs cette harmonisation (vers le bas) qui est maintenant évoquée pour remettre en débat différentes questions avec vos représentants syndicaux en CAPD. Voici les deux principaux points sur lesquels porte la discorde avec l'IA qui souhaiterait :

- Renforcer les affectations hors-barème pour les postes à profil en faisant en sorte qu'un classement des candidats soit établi à l'issue de l'entretien (les représentants du SNUipp et du SE refusent fermement cette régression),
- Passer de 4 phases de mouvement à deux phases et donc demander un recours obligatoire aux vœux géographiques pour que l'IA puisse choisir « à votre place » votre poste lors des 3^{ème} et 4^{ème} mouvements (là encore opposition totale du SNUipp et du SE).

La CAPD du 19 mars fixera définitivement le cadre du mouvement 2010, nous vous tiendrons informés.

Julien Barbet





..... 3 questions à

Aude Moussiegt, psychologue scolaire Murat

Alors que le recrutement des enseignants est fixé au niveau master, ce n'est toujours pas le cas pour les psychologues scolaires, n'y a-t-il pas un danger de voir disparaître les psychologues de l'Éducation Nationale et de voir des organismes privés prendre leur place?

A l'heure actuelle avec le début de suppression des RASED, il y a une volonté de donner à des organismes privés une partie des missions des psychologues de l'E.N.

La masterisation risque de privilégier des étudiants qui peuvent continuer des études au-delà de la licence et donc de ne plus permettre à des enseignants en poste, titulaires d'une licence de psychologie, de bénéficier d'une année de formation telle qu'elle existe actuellement (préparation du Diplôme d'État de Psychologue Scolaire).

Par ailleurs, ce sont des métiers qui doivent évoluer parce que la société est très différente de ce qu'elle était il y a 30 ans. En 14 ans d'exercice, ma pratique a évolué.

Le psychologue de l'E.N. a une spécificité qu'il est en droit de revendiquer en particulier en direction des élèves handicapés. Sa présence auprès des équipes enseignantes (du 1^{er} et du 2^{ème} degré) est importante. Il y a de nouvelles missions à inventer en tenant compte des attentes des parents de ces enfants et des possibilités des professeurs, en collaboration avec les psychologues, des CMP, CMPP, SESSAD etc...

Malheureusement les psychologues de l'E.N. ne sont pas nommés dans le rapport du 10-02-2010 du conseil économique et social concernant la prévention à l'école et la création « d'un réseau de psychologues associés auprès de chaque académie ». Étonnant ... ? surtout scandaleux !

Le statut des psychologues scolaires n'existe toujours pas, ne peut-il pas y avoir une méconnaissance des règles de déontologie de la part de l'administration ?

Sur nos fiches de paye notre statut est « professeur des écoles » et le salaire (par le biais des « indemnités de fonctionnement particulière ») est celui d'un enseignant spécialisé.

Notre administration ne nous reconnaît pas un statut de même niveau que celui des conseillers d'orientation psychologues. L'administration par l'intermédiaire de ses commissions est en droit de nous demander de communiquer un quotient intellectuel. Mai je ne trahis pas la confidentialité des données recueillies. Je ne remplis pas de tableaux avec des patronymes. Je me méfie du fameux « secret partagé » ainsi que de la mise en place des cellules psychologiques en cas de crise, de drame ...

Concrètement, comment l'administration compense-t-elle sur le terrain la baisse des recrutements? Les missions ont-elles changé ?

Réponse : Deux secteurs dans le Cantal ne sont pas pourvus : Mauriac et St Flour. Ma collègue de Riom ès Montagnes, Cathy VERGNE intervient sur Mauriac et moi-même je couvre St Flour depuis le départ en retraite de Bernard ROCHE (sept 2008). Nous rayonnons ma collègue et moi sur le tiers du département ... Face au manque de psychologues sur le terrain, les personnels voient donc leur secteur s'agrandir et leurs missions changer.

De plus, les enveloppes allouées aux frais de déplacements sont de plus en plus réduites, ne couvrent pas les frais (surtout en secteur rural comme le notre) et obligent les personnels à rester sur leur école de rattachement.

Le problème n'est pas récent mais la situation se dégrade un peu plus tous les ans (l'enveloppe diminue de 10% par an en moyenne mais le gasoil augmente !). La priorité devient les bilans d'orientation pour renseigner les commissions (CDOEA et MDPH) au détriment du travail de proximité auprès des équipes enseignantes, des élèves et de leur famille. Ce travail d'écoute, de partage, de dédramatisation des situations et de conseils paraît pourtant le plus important et le plus sollicité parce que la difficulté scolaire ne se résume pas à des mauvais résultats aux évaluations.

Il appartient au psychologue de l'E.N. de rappeler qu'un enfant, tout élève qu'il soit, n'est pas uniquement là pour répondre aux attentes de la société ou à celles de ses parents. L'école est un lieu social de découverte, d'apprentissage, d'enrichissement de l'individu à part entière. Le psychologue de l'E.N. ? parle de l'élève dans sa globalité.



..... Gros plan sur

L'AGEEM (Association Générale des Enseignants des Écoles et classes maternelles publiques) Une association loi 1901

Elle a pour buts:

- **d'étudier** toutes questions d'ordre pédagogique en vue du progrès et du perfectionnement de l'éducation dans les écoles maternelles publiques, en dehors de toute tendance d'ordre politique ou confessionnel;
- L'AGEEM a participé avec le ministère de l'éducation à l'élaboration en 2008 du document destiné aux parents pour leur expliquer la maternelle, son rôle, ses missions et les nouveaux programmes.**
- **défendre et promouvoir** les droits et intérêts généraux des enfants des écoles et classes maternelles publiques, en même temps que ceux de l'équipe éducative.
 - **Vivre la spécificité** de l'École Maternelle
 - **Enrichir sa culture** professionnelle et personnelle.
 - **Tisser** un réseau entre collègues et rompre **l'isolement**. **L'AGEEM informe** ses adhérents sur les différentes recherches pouvant influencer le comportement pédagogique sans préconiser une pédagogie particulière. **L'AGEEM fait connaître** les expériences innovantes et positives favorisant à la fois développement, épanouissement et apprentissage des enfants. **L'AGEEM réfléchit** à propos de tous les champs d'activités des enfants en gardant toujours à l'esprit les particularités des enfants de 2 à 6 ans, leurs besoins spécifiques et multiples que tout enseignant se doit de respecter. **L'AGEEM : un esprit de tolérance, d'ouverture, de recherche.**

Depuis de nombreuses années, cette association professionnelle travaille en lien avec des universitaires, des chercheurs, des spécialistes de la petite enfance. Ces échanges fructueux et formateurs ont lieu principalement au cours de congrès nationaux annuels.

<http://www.ageem.fr/>

Nicole Milhau



Directeur de la publication : M. MARCHE

ISSN : 1243-7913 CPPAP : 0513 S 07946 IPNS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au :

SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tél 04 71 64 03 35